



# Ifremer

**Objet :** Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

**Avis Ifremer**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine**  
**Délégation à la Mer et au Littoral**  
**Service Gestion Durable des Activités Maritimes et des Ressources**

Dinard, le 13 mai 2014

Vos réf. : A 13/11/ DIV

Nos réf. : Ifremer/Littoral/LER/BN.2014.Avis04DG  
Affaire suivie par Daniel Gerla

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles**

**Bretagne Nord**

**Station IFREMER Dinard**

CRESCO  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 29 avril 2014 (annexe 1) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le dossier de demande d'AOT pour la restauration et l'exploitation éducative de la pêcherie X en baie du Mont-Saint-Michel, l'Ifremer peut apporter les éléments suivants.

**DOSSIER REÇU PAR L'IFREMER**

Les pièces reçues sont :

- Pièce 1 : Evaluation d'incidence Natura 2000
- Pièce 2 : détail du bâchon de la pêcherie
- Pièce 3 : Localisation des installations
- Pièce 4 : projet d'arrêté

**INCIDENCE ENVIRONNEMENTALES**

Les mesures prises par le gestionnaire pour la réhabilitation et le fonctionnement de la pêcherie,

- suppression des poches de Nortene sur les pannes (diminution du colmatage et donc de l'accrétion sédimentaire dans le cœur et le goulet de la pêcherie)
- aménagement d'un nouveau bâchon avec des mailles de 50 mm (suppression des captures importantes de juvéniles)

■ sont de nature à minimiser l'impact environnemental de cet ouvrage.

L'organisation de visites guidées sur le site à des périodes de moindre fréquentation de la zone par l'avifaune (avril à octobre) et un allègement des rotations le reste du temps engendre une perturbation modérée des populations avicoles.

#### CONCLUSION

Le maintien en état de ces témoins de l'activité humaine en baie du Mont-Saint-Michel est une démarche importante pour développer les connaissances sur le patrimoine naturel de la baie et sensibiliser le public sur fonctionnement écologique de cet écosystème.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
Chef de Station Ifremer de Dinard

#### PIECE JOINTE EN ANNEXE

- Courrier du 29 Avril 2014 (reçu le 7 Mai 2014)

-----  
Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne  
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne  
RBE-STH-LTBH, Station de Lorient